



eSMD.

École Supérieure Musique et Danse
Nord de France - Lille

Jean-Claude Casadesus
Président

Bruno Humetz
Directeur

Taxe d'apprentissage : mode d'emploi

L'école est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage hors quota sur la catégorie B - niveau II.
La date limite de versement est le 28 février 2017.

Comment la verser ?

Adressez votre formulaire de versement à votre organisme collecteur en mentionnant
« École Supérieure Musique et Danse Nord de France » ainsi que le montant de la taxe allouée.
Numéro UAI de l'ESMD : 059 68 59K.

Contacts

Jocelyne Fonteix - Administratrice
jfonteix@esmd.fr
03 28 36 67 94

Didier Soinard - Chargé de mission
didier.soinard@numericable.fr



École Supérieure Musique et Danse Nord de France Rue Alphonse Colas 59000 Lille | www.esmd.fr
SIRET 538 675 828 00015 / APE 8552Z

Crédits photo
page 1 © Thomas Seguin (en haut) et Pauline Fossier (en bas)
page 2 & 4 © Olivier Dubois
page 3 © Yves Faure

Licences : 2-1089620 et 3-1089621 - conception graphique © invenit

TAXE D'APPRENTISSAGE

Campagne 2017



*Soutenez la formation
d'artistes créatifs,
exigeants et engagés !*



La taxe d'apprentissage est une taxe obligatoire pour toute entreprise exerçant une activité commerciale, industrielle, artisanale et employant au moins un salarié. Vous pouvez en choisir le bénéficiaire, alors soutenez l'ESMD !

L'ESMD

Depuis 2012, l'École Supérieure Musique et Danse Nord de France (Lille) forme ses étudiants aux métiers de l'interprétariat en musique, et de l'enseignement en musique et en danse. Elle est habilitée à délivrer des diplômes par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Les formations (bac+2 et bac +3)

- Diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM)
- Diplôme d'État de professeur de musique (DE)
- Diplôme d'État de direction d'ensembles vocaux **NOUVELLE FORMATION 2016**
- Préparation au diplôme d'État de professeur de danse

Ses partenaires pédagogiques sont l'université Lille 3, le CRR de Lille, le Ballet du Nord/CCN de Roubaix, Le Gymnase | CDC et les établissements d'enseignement artistique spécialisé de la région.

Grâce à son partenariat avec l'université Lille 3, l'ESMD permet à ses étudiants de préparer, conjointement à ses formations, la licence Arts de l'université Lille 3 en musique – *Formation du musicien, interprète et créateur* – ou en danse – *Enseignement de la danse*.

161

161 étudiants en formation initiale

+ de 200 enseignants et professeurs intervenants

200

27

27 accords de partenariats universitaires à l'international

Ses partenaires

L'école développe des partenariats privilégiés avec les principales structures culturelles de la région afin de placer les étudiants en situation professionnelle : l'orchestre national de Lille, l'orchestre de Picardie, l'Opéra de Lille, le concert d'Astrée, le Palais des Beaux-Arts de Lille, le LaM, etc.

L'ESMD a déployé des dispositifs d'insertion professionnelle à destination des étudiants et des diplômés du DNSPM, en partenariat avec la FEVIS* ou à travers des aides à projets.

*Fédération des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés

Être partenaire de l'ESMD

en lui versant votre taxe d'apprentissage, c'est contribuer à :

- élargir l'offre de formation de l'école ;
- développer ses projets avec les acteurs culturels de la région et favoriser les activités d'apprentissage de la scène ;
- permettre l'insertion professionnelle de ses jeunes diplômés ;
- soutenir son programme d'échanges internationaux.

La campagne 2016 a permis d'enrichir le parc d'instruments anciens pour proposer aux étudiants d'élargir leur répertoire, et a contribué à développer des partenariats universitaires à l'international. Merci aux contributeurs !